

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 10 avril 2024

ID : 077-217702158-20240402-02024_22-DE

Mairie de
Gretz-Armainvilliers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil municipal du 2 avril 2024

Conseillers en exercice : 26	Conseillers présents : 15	Conseillers absents :
Conseillers ayant donné pouvoir : 7	Votants : 21	11

Date de la convocation : 20 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre, le mardi 2 avril à vingt heures et 8 minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : M. MATHEROT Olivier

Étaient présents : Mmes - MM. GARCIA ROBIN Jean-Paul, Maire - MONGIN Claude, adjoint au Maire SPRUTTA-BOURGÉS Nathalie, adjointe au Maire - LENOIR Isabelle, adjointe au Maire - MATHEROT Olivier, adjoint au Maire - LALLEMANT Sylvie, adjoint au Maire - VACHER Gérard - BADOZ-GRIFFOND Yvonne - RENAUDET Denis - BENOIT Dominique - DIGUET Thierry - DEVAUCHELLE Marie-Paule - DANSOU Viviane - OFFROY Patrick - BENARD Sandie -

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents avec pouvoirs : Mmes – MM. SEVESTE Arnaud à LENOIR Isabelle - BOURDEILLE Christian à GARCIA ROBIN Jean-Paul - TRANGOSI Renaud à VACHER Gérard – USSEGLIO-VIRETTA Guy à BENOIT Dominique - PROD'HOMME Isabelle à SPRUTTA-BOURGÉS Nathalie - ALBU Angélique à DANSOU Viviane - ZUCCOLO Isabelle à DEVAUCHELLE Marie-Paule.

Était absent sans pouvoir :

Mmes – MM. ROUSSEL Mylène - DA SILVA PEREIRA Harmonie - CRISINEL Morgane - BOURSIEZ Frédéric -

DÉLIBÉRATION N° 02024_22 SÉJOUR PÉDAGOGIQUE ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE GEORGES TRAVERS : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Entendu l'exposé de Monsieur Claude MONGIN, adjoint au Maire chargé des affaires scolaires, de l'enfance et du personnel relatif aux demandes de subventions formulées par le responsable de l'école Georges Travers dans le cadre du départ en séjour pédagogique de trois classes de l'établissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la demande formulée par le responsable de l'établissement parvenue en mairie le 29 février 2024 ;

Considérant l'intérêt de soutenir l'organisation de ces séjours pédagogiques en mettant à disposition des enseignants les moyens de financer les dépenses induites par ces projets pédagogiques ;

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 077-217702158-20240402-02024_22-DE



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (Monsieur Arnaud Seveste ne prend pas part au vote),

Décide d'accorder à la coopérative scolaire de l'école Georges Travers élémentaire, une subvention de 810 euros.

Fait et délibéré en séance, le 2 avril 2024

Le secrétaire de séance
Olivier MATHEROT

Le Maire
Jean-Paul GARCIA ROBIN

